

# **FORCES DEMOCRATIQUES UNIFIEES**

**UNITED DEMOCRATIC FORCES**



**FDU-UDF**

**INKINGI**

*“Pour un Etat de Droit, la Démocratie et l’Egalité des chances”*

**PROGRAMME POLITIQUE**

## **Préambule.**

Les Forces Démocratiques Unifiées (FDU-INKINGI) sont une formation politique constituée par de citoyens réunis par une communauté d'idées et une conviction commune, quant à la vision de promouvoir le bien être social de tous les citoyens et le développement du pays.

Les FDU sont déterminées à offrir au peuple rwandais une alternative démocratique crédible et une coexistence pacifique avec les peuples et les Etats voisins. L'Etat de droit se reconnaît à travers la primauté du droit et de la légalité, l'égalité devant la loi, l'équité, le respect et la dignité accordés à chaque individu. Le détenteur de la souveraineté ultime étant le peuple, l'Etat a l'obligation d'œuvrer à la promotion du bien-être collectif et de protéger chaque citoyen contre l'arbitraire et la discrimination.

Le Rwanda s'enfoncé chaque jour davantage dans une situation socio-économique et politique désastreuse. La non résolution des conflits internes au Rwanda constitue le principal facteur d'éclosion et de développement de l'insécurité régionale. Le génocide, les crimes massifs contre l'humanité, les crimes de guerre ainsi que l'instauration d'un régime totalitaire sectaire et affairiste ont renforcé les clivages ethniques et sociaux au sein de la communauté rwandaise, mettant ainsi à mal la réconciliation et la cohésion nationales et continuant à générer un flux continu de réfugiés jamais égalé dans l'histoire du pays, voire du continent africain.

Le Rwanda est devenu une source structurelle de tensions et de conflits politiques ainsi que de déstabilisation pour l'ensemble des pays de la région des Grands Lacs. Cette insécurité risque de s'étendre à moyen terme aux pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique centrale, voire plus loin. La paix et la sécurité de la région des Grands Lacs ne dépendent pas du seul désarmement et du seul rapatriement des membres des groupes armés rwandais présents sur le territoire d'un Etat voisin du Rwanda, mais surtout du règlement global des conflits politiques internes au Rwanda. La paix et la sécurité régionales resteront menacées tant qu'une solution appropriée au très lourd contentieux inter-rwandais ne sera pas trouvée.

Les FDU-INKINGI fondent leur politique sur les possibilités de chaque Rwandais, d'inventer un avenir résolument nouveau, abolissant les clivages et les exclusions qui minent la société rwandaise et empêchent l'avènement de l'Etat de droit. Elles veulent promouvoir en chaque Rwandaise et en chaque Rwandais une personne responsable de son destin individuel et solidaire de l'avenir de l'ensemble de ses compatriotes. Les FDU-INKINGI sont prêtes à apporter un changement politique en profondeur afin d'asseoir des institutions politiques rassurantes pour tout un chacun. Cela passe par l'abolition du système politique en vigueur caractérisé par le totalitarisme, l'exclusion, l'affairisme, l'aventurisme militaire et l'expansionnisme politique.

En résumé, les FDU-INKINGI ont l'ambition d'instaurer un Etat de droit et des institutions démocratiques respectueuses de tout un chacun, de réconcilier et de ressouder un peuple frappé du sceau indélébile de l'horreur du génocide, des crimes contre l'humanité et des violations massives des droits de la personne. Et, en plein accord avec les autres pays, elles ont la volonté d'œuvrer en faveur de l'intégration africaine économique et politique la plus poussée possible.

## 1. Le contexte géopolitique

Depuis la chute du Mur de Berlin en 1989, la défense des valeurs structurantes telles que la démocratie, la liberté et le respect des droits de l'homme par ce qui était alors appelé le « Monde libre », est devenu secondaire et a cédé le pas à la globalisation conduite à marche forcée par la haute finance et les grandes firmes multinationales.

Le contrôle des ressources, principalement les ressources énergétiques, l'endiguement de l'islamisme et la lutte contre le terrorisme sont devenus les nouveaux enjeux stratégiques. Dans la nouvelle conception des relations internationales, l'utilisation de la force directe (Irak, Afghanistan) ou par procuration à des groupes armés (Liberia, Rwanda, Congo), est redevenue le paradigme majeur, rappelant étrangement l'Etat – nature selon Hobbes, où l'homme n'obéirait qu'à son instinct sans tenir compte du respect des droits et des libertés d'autrui.

Dans ce contexte, la mise à jour de richesses stratégiques de l'Afrique a suscité un regain soudain et soutenu d'intérêt des Puissances et des multinationales. L'Afrique est en effet, la région où, sur 80 nouveaux litres de pétrole découverts dans le monde, 70 y sont aujourd'hui répertoriés. Sans parler de ressources naturelles de premières importances telles que l'uranium, le cobalt, le niobium, le platine. Aussi, la proximité ou la porosité de ses frontières avec les pays qui entretiennent des mouvements islamistes et le terrorisme international qui lui est collé, revivifie l'intérêt pour l'Afrique.

Pour un observateur averti, la guerre civile qui sévit au Rwanda, sa contagion régionale dans les Grands Lacs en particulier, constitue une illustration parfaite des nouveaux repositionnements des Grandes Puissances et l'émergence de conflits armés appuyés par des firmes multinationales. Le contrôle du Rwanda s'avère stratégique dans la mesure où il s'agit d'un pays charnière entre les mondes francophone et anglophone, porte d'entrée idéale en République démocratique du Congo. Ce dernier étant un pays éclaté, aux immenses richesses naturelles, partageant sa frontière avec 9 pays. Le Soudan en particulier, étiqueté comme un des bastions majeurs de l'islamisme en Afrique.

Le régime rwandais actuel, trouvant ses propres intérêts politiques et socio-économiques dans cette nouvelle configuration internationale, à savoir : la consolidation de son pouvoir totalitaire, le renouvellement complet de l'élite, la réduction drastique de la population et l'accès quasi gratuit aux ressources du Congo, s'est ainsi inféodé à certaines Puissances en vue de servir leurs intérêts géostratégiques dans la région aux dépens du bien être social et économique de sa population et des relations pacifiques avec les Etats voisins, la République démocratique du Congo en particulier.

Cependant, les cartes se redessinent à nouveau. L'émergence de la Chine en tant que nouvelle Puissance politique et commerciale planétaire, le retour précoce d'une Russie décomplexée qui a récupéré sa force de frappe militaire, l'acuité majeure des problèmes du réchauffement climatique et l'aggravation de la crise financière et économique qui met fin aux certitudes autorégulatrices du néolibéralisme, tous ces repositionnements et problèmes, demanderont plus de concertation, d'efforts communs, plus de partage des tâches et une plus grande discipline que seuls la recherche d'un plus grand apaisement et du multilatéralisme dans les relations internationales peuvent aider à résoudre.

La nouvelle Administration américaine s'inscrit dans cette perspective et s'engage à donner l'élan d'une nouvelle ère de paix. Elle affirme vouloir construire les relations internationales non sur une politique des « missiles et des chars » mais sur l'édification d'alliances solides et de valeurs qui mettent en avant la « prééminence de la Loi et des droits de l'homme ». Les FDU-Inkingi sont très heureux avec ce nouveau positionnement des Etats-Unis d'Amérique, lequel correspond parfaitement avec notre vision des relations internationales et de l'Etat de droit.

## **2. La situation politique, économique et sociale du Rwanda**

Sur le plan politique, le constat est que depuis sa prise de pouvoir en juillet 1994, le Front patriotique rwandais – FPR - a consolidé la caporalisation des institutions politiques, de l'administration publique, des partis politiques ainsi que de la société civile. Les élections présidentielles de 2003 et législatives de 2008 ont consacré la concentration excessive du pouvoir aux mains d'un monarque absolu, le Président de la République d'une part, l'hégémonie dominatrice d'un seul parti, le FPR. Une dictature affairiste, militariste et sectaire, ne tolérant aucune opposition politique ni une presse libre, a réussi à faire main basse sur l'Etat et sur l'économie, à l'ethniciser et à faire voler en éclats l'indépendance du pouvoir judiciaire ainsi que le contrôle politique du Parlement. Le manque d'assise populaire politique plus large du régime perpétue un sentiment profond d'insécurité politique qui l'amène à combattre tout projet de réelle démocratisation de l'espace public et de participation politique de la population.

Sur le plan régional, il convient de noter que depuis pratiquement 1990, le peuple rwandais vit en guerre presque sans discontinuer. Pour des mobiles, principalement de prédation économique<sup>1</sup> et de gestion de son immense armée, le régime rwandais a porté le conflit chez les Etats voisins, la République Démocratique du Congo, en particulier. Le nombre de morts congolais, suivant les avis concordants de nombreux experts, dépasserait 5 millions et les déplacés se compteraient aussi en centaines de milliers.

### **Droit à la vie et droits de l'homme**

Sur le plan du droit humanitaire, jusqu'aujourd'hui seuls ceux qui ont perdu la guerre ont été jugés par la justice internationale. Mais par contre, force est de constater que de puis 14 ans aucun élément issu du nouveau régime dont certains des ses membres sont pourtant présumés coupables des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et d'actes de génocide, n'a été inquiété. Des criminels au sein du nouveau pouvoir jouissent donc d'une impunité totale incompréhensible. L'enquête sur l'attentat terroriste aérien qui a déclenché le génocide a été définitivement classée par le Tribunal pénal international sur le Rwanda – TPIR- . L'égalité devant la loi, soit qu'elle protège soit qu'elle punisse, est pourtant le fondement même d'une saine justice. Force est de constater malheureusement que ce principe essentiel de l'Etat de droit a été superbement ignoré par le TPIR.

### **Sur le plan économique<sup>2</sup>**

Le taux de croissance qui était de 6 % en 2007 est annihilé aujourd'hui par un taux d'inflation approchant les 22%. Une analyse attentive des statistiques de la Banque nationale laisse penser

<sup>1</sup> Le Coltan, un minéral stratégique, est extrait principalement de la République Démocratique du Congo. Ce qui fait du Rwanda un important exportateur mondial. Voir Banque nationale du Rwanda, Troisième trimestre 2007.

<sup>2</sup> Banque nationale du Rwanda, Rapports annuels 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007.

que, vu la baisse en cours des recettes en devises, la balance des paiements en 2009 va enregistrer un déficit de 47,4 millions de dollars US. Le déficit se creuserait davantage si les rwandais vivant à l'étranger, essentiellement constitués des réfugiés et devenus les premiers bailleurs de fonds du régime, cessaient ou diminuaient drastiquement les transferts. Pour un pays à plus de 90% agricole, il convient de noter un taux de décroissance de 0.6% du secteur de l'agriculture. La production de la production vivrière a baissé de 3,3% avec une baisse spectaculaire de 13.2 % et de 10.8% respectivement pour les tubercules et les céréales (sorgho). La production du café marchand, principal produit d'exportation, a connu une baisse de 44.2%. Les dépenses publiques continuent à creuser le déficit budgétaire passant de -6,6%, -11% et de -27% respectivement pour les années 2005, 2006 et 2007.

Les FDU constatent aussi que l'économie profite à une très petite minorité urbaine. Ajouter à cela que l'essentiel des capacités des secteurs économiques florissants est tiré de la rapine guerrière, il est aisé de comprendre que le sort de la paysannerie et du lumpenprolétariat urbain, principales forces productives, se désintègrent inexorablement.

L'affairisme commercial spéculatif au développement singulier constaté dans la capitale Kigali, et présenté par le régime en place comme la vitrine du dynamisme économique du pays, cache en fin de compte une profonde misère du monde rural et péri-urbain.

### **Sur le plan social et judiciaire**

Les inégalités quant à l'instruction, à la santé et à l'emploi ne cessent de s'aggraver et accélèrent la paupérisation de la majorité de la population et de la presque totalité de la jeunesse laissée sans perspective. En effet, près de 30% de la population vit dans une situation de famine devenue endémique. 35% des élèves quittent l'école avant la fin de la 4<sup>ème</sup> année primaire pour cause de pauvreté des familles dans lesquelles ils sont issus. Le Rwanda, naguère présenté comme un modèle en matière de santé communautaire, fait partie désormais de la queue des pays qui consacrent le moins de ressources à la santé. A peine 10 dollars par habitant par an !

La justice populaire, dite des « Gacaca », dont il faut affirmer haut et fort que sa conception et son déroulement n'a rien de culturellement rwandais, parce que les crimes de sang, aussi loin que l'on remonte dans l'histoire du Rwanda, n'ont jamais fait partie du champ de compétence des « Gacaca ». Conçues et vécues dans la culture rwandaise comme des instances de médiation et de réconciliation, les « Gacaca » instaurés par le pouvoir actuel accentuent au contraire l'injustice, attisent la haine ethnique et déchirent les tissus familial et social, renvoyant aux calendes grecques la question de la réconciliation. Entachées de procédures défectueuses, de corruption judiciaire, de faux témoignages et ne pouvant donner droit à un procès équitable, les « Gacaca » doivent être abolies.

La surpopulation des prisons dans lesquelles croupissent plus de 70.000 détenus, en âge de travailler, soit près de 2% de la population, et dont un grand nombre n'a pas de dossiers depuis plus de 15 ans, est un autre facteur aggravant de la misère sociale et du déficit de justice.

La question des réfugiés reste un problème structurel essentiel laissé aux oubliettes. Des rwandais, toutes ethnies confondues, continuent à fuir la persécution politique et se réfugient dans plusieurs pays, sur tous les continents. Si certains arrivent à s'intégrer dans les nouveaux pays d'accueil et y mènent une vie décente, d'autres plus nombreux, surtout ceux qui vivent

dans les pays frontaliers, connaissent des situations de délabrement personnel, social et collectif indignes d'un être humain. Il s'agit de situations intolérables.

Les recherches de solutions à cette lancinante question ont privilégié jusqu'à aujourd'hui le règlement du retour des réfugiés aux conditions du régime de Kigali de telle manière que les rapatriements forcés, le non octroi de l'asile politique dans certains pays, essentiellement africains, sont devenus le mode principal de gestion de la question des réfugiés. Or, pour ces derniers, la dimension politique est jugée prépondérante. Et, quand on sait que le régime n'a aucune volonté de négocier avec ses opposants et qu'il continue de fermer toutes les voies du dialogue politique, il est aisé de comprendre qu'un tel régime privilégie l'usage de la force.

### **Sur le plan administratif**

L'Etat et l'ensemble du système social sont dans une situation de déliquescence généralisée qui se manifeste notamment par une instabilité administrative. L'administration territoriale change continuellement et, au lieu de la rapprocher la population, la « décentralisation » adoptée l'en a éloignée dans la mesure où la commune, naguère base de la politique de décentralisation, a été remplacée par une entité administrative plus lointaine : le district.

## **3. Les finalité, vision, valeurs, principes et objectifs des Forces Démocratiques Unifiées « FDU-INKINGI »**

### **3.1. Finalité et vision**

La finalité est celle de :

**Promouvoir un projet de société où les citoyens, à travers des institutions démocratiques, consensuelles, participatives, réconciliatrices et solidaires avec les générations actuelles et futures, assument pleinement leur destin individuel et collectif.**

La vision des FDU-Inkingi s'énonce comme suit :

**Devenir un mouvement politique démocratique crédible et reconnu pour sa capacité à gérer avec équité la chose publique, à lutter contre la pauvreté, à éradiquer les inégalités sociales et toute forme de discrimination, en vue de raffermir un développement durable.**

### **3.2. Les valeurs**

#### **a. L'Etat de droit**

Fondement même d'une gestion de la cité, l'Etat de droit que notre parti politique cherche à promouvoir, comprend et met en avant les principes de légalité, de primauté du droit, d'égalité devant la loi. Il rejette l'arbitraire. Dans un pays comme le Rwanda qui a connu successivement des régimes autoritaires et totalitaires, les FDU-INKINGI se battent pour des institutions politiques qui défendent les droits fondamentaux de la personne humaine et reposent sur le pluralisme politique.

*b. L'égalité et la liberté*

Aussi, les FDU-INKINGI adhèrent parfaitement aux idéaux d'égalité et de liberté qui justifieraient la lutte contre le racisme, l'esclavage et la colonisation dont a été victime le Peuple Noir. De manière particulière, dans un pays comme le nôtre qui, d'une part, a connu le génocide et les crimes massifs contre l'humanité et qui, d'autre part, continue de véhiculer l'ostracisme parmi ses concitoyens, l'attachement à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi qu'à d'autres instruments relatifs aux droits humains ratifiés par le Rwanda ne doivent connaître d'exception dans l'application. Garantir l'égalité devant la loi, l'égalité de chance et les libertés fondamentales contre l'oppression du pouvoir doit être la lutte quotidienne de notre organisation.

*c. L'autonomie individuelle*

Il s'agit de la capacité et du droit de la personne humaine à libérer la créativité, à prendre en charge ses problèmes, à déterminer et à poursuivre son destin, à décider et à répondre (responsabilité) de ses propres actes. L'autonomie individuelle fonde la démocratie comme institution de tous, car en tant qu'égaux, les individus participent à la gestion de la société. Face à une culture politique centralisatrice et autoritaire qui a induit le conformisme généralisé et l'obéissance aveugle au pouvoir « *Ilivuze umwami* », notre organisation reconnaît comme un droit la résistance contre l'oppression qui pousse l'individu à dénoncer tout Etat, toute politique, tout souverain qui porte atteinte à l'humanité de la personne humaine et à l'épanouissement du citoyen dans ses droits.

*d. La solidarité*

La solidarité implique la reconnaissance et la prise en compte permanente des interdépendances qui lient les différentes catégories sociales, les riches et les pauvres, les familles, les générations, voire les personnes entre elles. La solidarité induit la justice sociale. Nous ne naissons pas avec la même fortune et la vie ne nous assure pas toujours l'égalité des chances, c'est la raison pour laquelle notre organisation se bat pour l'équité et dit que chaque personne humaine a droit, quelles que soient les circonstances, à une vie décente fondée sur des ressources suffisantes et sur leur répartition équitable.

*e. Le devoir de mémoire*

Le génocide rwandais et les crimes contre l'humanité qui ont été commis au Rwanda ont laissé des traces indélébiles dans la mémoire des gens. Il est criminel de nier ou de relativiser le drame absolu qu'ont subi les victimes et leurs parents survivants. Pour les FDU-INKINGI, ces derniers constituent désormais une catégorie spécifique à laquelle il faut reconnaître la souffrance particulière, rendre justice et réparer, même si ce ne sera que partiel, le préjudice subi. Pour que pareille catastrophe humanitaire ne se reproduise plus chez nous, les FDU-Inkingi s'engagent à défendre contre vents et marées le droit absolu à la vie et à garder allumée la bougie à la mémoire de toutes les victimes.

*f. La participation populaire*

L'appropriation et la mise en confiance des citoyens dans les institutions démocratiques exigent que les citoyens contrôlent directement et inspirent effectivement l'exercice du pouvoir. Il est indispensable que chaque individu, à tous les niveaux de la société, prenne conscience de ses droits et de ses devoirs. Pour ce faire, notre organisation s'engage à faire reconnaître et à introduire dans la Constitution l'initiative populaire comme un droit constitutionnel. Il s'agit de la faculté donnée aux citoyens d'exercer directement, à côté du Parlement et du Gouvernement, leur parcelle de souveraineté.

*g. La décentralisation*

L'autre manifestation de la réussite d'une démocratie consiste en ce que les décisions soient prises au niveau des différentes sphères de proximité du citoyen pour que celui-ci se sente participer pleinement à la vie publique. La décentralisation, c'est cette démultiplication des instances de décision à portée du citoyen dans ce qui est appelé le pouvoir local où le niveau national accepte et laisse le libre champ à la créativité des instances régionales et communales. La décentralisation permettra aussi l'expression libre de certains particularismes culturels et l'émancipation des dynamiques économiques et sociales.

*h. Le développement durable.*

Notre organisation attache beaucoup d'importance à la gestion durable et équitable des ressources naturelles et à la conservation de l'environnement, ainsi qu'à la réhabilitation des équilibres des écosystèmes dégradés par l'activité humaine. C'est dire que, parce que solidaires avec les générations futures à qui nous devons laisser des ressources pour leur propre vie, toute décision politique doit être soumise à une évaluation de ses effets à moyen et à long terme sur les équilibres écologiques, sur le bien collectif et sur l'avenir des sociétés humaines, de la société rwandaise en particulier.

### ***3.3.Objectifs principaux des FDU-INKINGI***

*a. Mettre en place un régime politique démocratique multipartite.*

Les Forces Démocratiques Unifiées mettront tout en œuvre pour instaurer un régime politique démocratique fondé sur une Constitution dont le processus d'élaboration et de validation se sera déroulé sur une démarche participative hautement inclusive.

Le régime politique FDU-Inkingi sera caractérisé par un renouveau démocratique d'un peuple réconcilié où la citoyenneté est une réalité dans les institutions et dans tous les secteurs de la vie du pays, et où les gens se reconnaissent d'abord autour des idées ou des options politiques, sociales, économiques, culturelles, environnementales qu'ils partagent et non sur des bases identitaires telles que l'appartenance ethnique, clanique, religieuse, régionale.



***b. Créer les conditions de la tenue et de la conclusion d'un dialogue rwandais hautement inclusif.***

Les Forces Démocratiques Unifiées devront mettre tout en œuvre pour réaliser les conditions maximales nécessaires à l'acceptation, par toutes les parties impliquées dans la crise rwandaise, de la tenue, la conduite et la conclusion positive d'un Dialogue inter-rwandais hautement inclusif. Ce dialogue réunira les représentants des acteurs des courants politiques et de la société civile de l'intérieur comme de l'extérieur, les représentants de l'Administration publique et des forces de sécurité, du monde économique et des représentants des réfugiés.

Ces assises prendront toutes les mesures prophylactiques (Guca inzigo no Kwunga) qui s'imposent à tous les niveaux : institutionnel, socio-économique, politique et culturel. Elle sera le garant d'un Rwanda redevenu une société tolérante capable de gérer un développement socio-économique mieux partagé pour le bien-être général de tout un chacun. Il sera question de débattre d'abord, sans tabous, des grands problèmes et défis nationaux, d'établir ensuite un processus politique ainsi que des règles de participation à la vie publique susceptibles de garantir un pays hospitalier à tous les Rwandais, de convenir enfin des éléments fondamentaux d'un cadre institutionnel de gestion durable de l'Etat.

***c. Mettre un terme à l'impunité et garantir de justes et impartiales réparations aux victimes.***

Les Forces Démocratiques Unifiées devront tout mettre en œuvre jusqu'à ce qu'il soit instauré dans le pays une justice impartiale, indépendante et équitable. Si la nécessité de la justice pour réussir la réconciliation s'avère cruciale, une justice juste et équitable exige que celle-ci ne soit pas un outil d'élimination de l'opposant politique et qu'elle n'opère pas de discrimination entre les victimes, ni ne favorise une catégorie de criminels.

L'urgence pour les FDU-Inkingi sera de mettre un terme à la parodie de justice institutionnalisée à travers notamment les tribunaux populaires "GACACA", lesquels dévoient la culture rwandaise, renforcent une culture de haine ethnique et s'activent à rendre impossible la réconciliation entre toutes les composantes de la Nation. Les Forces Démocratiques Unifiées feront libérer tous les prisonniers politiques et d'opinion ainsi que tous les prisonniers sans dossiers.

Elles s'assureront que cette justice recherche toute la vérité sur le drame rwandais, établisse les responsabilités individuelles, punisse effectivement les véritables coupables sans discrimination et attribue de justes réparations aux parents des victimes. Elles devront installer dans la vie de tous les jours, le principe de la présomption d'innocence, de la responsabilité criminelle individuelle et garantir la fin de la présomption de culpabilité criminelle collective d'un groupe national, culpabilisation devenue la règle pour le régime du FPR.

***d. Mettre un terme à la discrimination et garantir l'égalité de chances entre tous les citoyens rwandais.***

Il s'agira de mettre en place des arrangements constitutionnels, des cadres institutionnels et des programmes qui garantissent une prévention et un traitement radical contre toute

forme de discrimination entre les citoyens et qui offrent des garanties aux différentes composantes de la société rwandaise afin que chacune se sente sécurisée et rassurée dans la participation aux institutions, à l'exercice des droits civils et politiques, à la participation au processus de production et de répartition de la richesse nationale

***e. Rapatrier les réfugiés et assurer leur réinsertion***

Les Forces Démocratiques Unifiées mettront tout en œuvre pour créer les conditions d'un rapatriement effectif de tous les réfugiés rwandais sans discrimination aucune, sur la base du retour volontaire et assurer leur réinsertion effective dans la vie économique, sociale, politique et culturelle du pays. Les FDU-INKINGI s'engagent à mettre en place une gouvernance ainsi que toutes les mesures nécessaires susceptible de mettre fin à l'exil continu des rwandais à chaque changement de régime politique.

***f. Restructurer et relancer l'économie nationale***

Les Forces Démocratiques Unifiées devront créer les conditions d'une restructuration profonde de l'économie nationale afin de permettre un accès égal des citoyens aux moyens de production, au crédit, à la formation et à l'emploi, sources de création effective et continue de richesses individuelles et collectives.

Les FDU-INKINGI créeront les conditions d'une juste et équitable répartition des fruits de l'effort national, respectueuse et favorable au droit d'entreprendre dans le respect des droits des travailleurs et de la solidarité nationale. Elles devront enfin créer les conditions d'une intégration économique profonde bénéfique du Rwanda dans l'économie régionale, africaine et internationale.

***g. Mettre un terme définitif à l'expansionnisme et contribuer à restaurer la paix et la sécurité régionale***

Les Forces Démocratiques Unifiées mettront fin à la violation de l'intégrité territoriale, de la souveraineté nationale et aux pillages des ressources naturelles des Etats voisins. Elles respecteront effectivement les principes d'intangibilité des frontières, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et la réparation des dommages pouvant résulter de leur violation. Elles devront créer les conditions internes et contribuer à réaliser les conditions externes favorables à la libre circulation des personnes et des biens dans la région ainsi que leur établissement sur les territoires des Etats, dans le respect des lois et des règlements en vigueur dans chaque Etat et des accords politiques librement négociés et consentis.

En conclusion, la finalité, la vision, les valeurs et objectifs des FDU-INKINGI ressortent une image souhaitée du Rwanda comme un Etat de droit où la justice, la démocratie, les valeurs républicaines, la liberté et la solidarité ainsi que le respect scrupuleux de la vie sont garanties et constituent les bases de la réconciliation, de la cohésion nationale, de la paix et du développement durable.

Au-delà de la participation citoyenne dont elles veulent imprimer aux Institutions, les FDU-INKINGI reconnaissent aux Rwandais leur capacité élevée à reconnaître les différences et à les gérer, celle de mettre au profit leurs multiples expériences individuelles et collectives pour instaurer et faciliter un dialogue franc ainsi qu'une réconciliation effective.

## **4. LE PROGRAMME POLITIQUE DES FORCES DEMOCRATIQUES UNIFIEES.**

Notre pays traverse une crise politique, humanitaire, économique, sociale et institutionnelle sans précédent. Aujourd'hui nous sommes arrivés à un moment de l'histoire où le Rwanda est profondément meurtri par la violence, la misère, l'exil et la mort. L'économie nationale est sinistrée, la famine fait rage dans le pays, l'éducation nationale s'est effondrée, la santé publique et le développement national, en particulier rural, sont au ralenti.

Afin de prévenir les risques d'une nouvelle confrontation, le Rwanda a d'urgence besoin d'institutions démocratiques fortes et d'un Etat de droit, seul cadre institutionnel qui permettra de reconstruire la société et d'œuvrer à sa stabilité socio-politique et à l'essor économique.

A travers ce programme, les FDU-INKINGI proposent un meilleur «vivre ensemble » dans notre pays et une politique de bon voisinage dans notre sous-région. Loin d'être immuable, ce programme veut en même temps susciter le débat. Seule la confrontation d'idées peut en effet, permettre la recherche de solutions évolutives adaptées aux exigences de notre temps et à la conjoncture politique mouvante de notre pays.

Cependant afin de faire triompher au Rwanda une autre politique, il faut mettre en place un système politique, social et économique qui empêchera notre société de se désintégrer définitivement par des affrontements meurtriers sans fin. En réalité, l'ethnisme et le régionalisme ne sont pas un produit fatal de l'histoire du Rwanda. Ils sont le résultat des luttes pour le pouvoir entre certaines élites cupides dont la stratégie consiste souvent à «diviser pour régner » en instrumentalisant l'appartenance ethnique et/ou régionale des Rwandais.

Pour mettre fin au mal qui gangrène le Rwanda, les FDU-INKINGI s'engagent courageusement à bousculer certains tabous et à mener une évolution significative des mentalités pour aboutir à :

- l'ancrage dans le peuple d'un esprit qui refuse de se soumettre au règne de la tyrannie ;
- une société civile gage de la démocratie et de la responsabilité citoyenne ;
- se débarrasser, dans les relations sociales, des comportements et des réflexes qui rappellent la hiérarchisation féodo-monarchiste et coloniale des catégories sociales d'antan.

N'en déplaise à tous les bouteurs de feux et cassandres, les FDU-INKINGI sont convaincues que la construction culturelle solide et historique de notre pays a fait des Rwandais un Peuple homogène, du Rwanda un Etat-Nation aux esquisses très claires en termes d'identité nationale et de volonté de vivre ensemble.

## ***4.1. Domaine politique***

### ***a. La Démocratie***

La société rwandaise ne peut pas indéfiniment vivre sous la ferrure d'une poignée d'extrémistes dont le seul leitmotiv est l'exercice d'un pouvoir répressif et sans partage. De puissants groupes occultes au sein de l'armée, du FPR et de l'administration locale se sont placées au-dessus de la loi et gangrènent la vie nationale. Il s'est alors installé un pouvoir militaire et totalitaire. L'impunité générale, la corruption, le musellement des partis politiques, l'absence de liberté d'opinion et de participation de la population au processus de décision et le népotisme caractérisent la situation actuelle.

Les FDU-INKINGI dénoncent ceux qui ont œuvré à la ruine de notre pays et s'engagent à écarter sans complaisance les lourds préjugés qui entravent les bonnes relations entre les Rwandais. Les FDU-INKINGI entendent être une référence qui encourage les nouvelles générations à se donner pour mission de continuer à corriger les fautes et les graves erreurs commises par les régimes de violence qui se sont succédés au Rwanda.

La paix et la sécurité ne sont pas possibles dans un système politique où le pouvoir considère une grande partie de sa propre population comme une ennemie à liquider. La tolérance, le respect de l'autre, le droit à la vie sont des principes universels auxquels les Rwandais doivent définitivement souscrire.

Il est donc nécessaire, pour mettre un terme à la discrimination ethnique, régionale, clanique et aux discriminations de tous ordres, d'instaurer des institutions démocratiques sécurisant toutes les composantes de la société rwandaise. Les institutions seront basées sur les principes de l'Etat de droit, l'égalité, les libertés publiques, le pluralisme politique, la tenue régulière d'élections libres et transparentes, le respect du verdict populaire, la participation, la séparation des pouvoirs et le respect des droits de la personne, de sa dignité et de ses libertés. Les FDU-INKINGI sont résolument engagées à lutter pour asseoir cette démocratie porteuse d'espoir pour le peuple et sans laquelle tout développement durable et toute chance de paix sociale ne seraient vouées qu'à l'échec.

Nous sommes conscients que, la démocratie ne se réduit pas à des discours d'intentions et à l'organisation ponctuelle d'élections. Il s'agit plus d'un processus auquel les populations doivent être constamment associées, notamment au niveau local. Le pouvoir doit en effet, être politiquement accepté par la communauté qu'il est censé servir. Le pouvoir tire sa légitimité d'une participation plus large de la population, de son équité et son imputabilité. Dans cette perspective, les entités administratives locales doivent aussi être viables et avoir à leurs dispositions des ressources financières et humaines leur permettant de remplir efficacement leurs fonctions. Dans cette perspective, les FDU-INKINGI sont déterminées à œuvrer pour :

- L'intégration réelle de toutes les populations, particulièrement celles des campagnes, aux prises de décisions par l'instauration notamment du droit d'initiative populaire.
- La prévention mais aussi l'intervention active, au niveau des causes d'exclusion de la société, offrant à chacun les moyens de sa liberté et de sa responsabilité.
- La liberté d'association et le pluralisme politique.
- La reconnaissance des droits de l'opposition politique, qu'elle soit nationale ou locale, au sein de tous les échelons politiques

- 
- L'interdiction absolue du cumul des fonctions et des mandats qui entraînent la concentration du pouvoir entre les mains d'une poignée d'oligarques.
- La liberté de la presse et l'épanouissement d'une société civile active.
- L'égalité des chances entre tous les citoyens.
- La mise en place d'une structure transparente de financement public des partis politiques sur base de leur représentation.

### ***b. La séparation des pouvoirs***

Le Rwanda est depuis longtemps une société verticalement organisée avec un Etat fortement centralisé et où l'initiative politique n'a pas toujours été suffisamment encouragée. La population a très souvent subi des ordres venus d'en haut, sans pouvoir donner son point de vue sur la gestion du pays et sans qu'elle se reconnaisse nécessairement dans les intérêts politiques mis en avant. C'est cet état de fait qui entretient des affrontements de groupes au sein de l'élite qui se battent les uns contre les autres pour garder ou accéder au pouvoir sans garde-fous institutionnels et sans contrôle d'un quelconque contre-pouvoir.

LES FDU-INKINGI entendent reconstruire l'unité du peuple rwandais autour d'un Etat républicain, démocratique et libre et séparant nettement les trois pouvoirs. Un pouvoir exécutif qui conduit l'action gouvernementale, un pouvoir législatif qui adopte les lois et contrôle effectivement l'action du pouvoir exécutif, un pouvoir judiciaire indépendant qui atteste de la constitutionnalité des lois, rend justice aux justiciables et règle les litiges entre les deux premiers pouvoirs. Il faut que le pouvoir arrête le pouvoir afin de garantir les libertés publiques des citoyens et le fonctionnement régulier des institutions.

Pour ce faire, les FDU-INKINGI défendent dans ce cadre un Etat rwandais à régime démocratique semi-présidentiel fondé sur la concordance, la séparation et l'indépendance des pouvoirs :

#### ***b.1. Le Pouvoir exécutif assuré par le Président de la République***

Le Président de la République, qui est le chef de l'Etat, sera élu au suffrage universel direct et à la majorité absolue pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Le Président de la République est le garant de la cohésion nationale. Il détermine la politique du pays et conduit l'action gouvernementale.. Il est assisté dans ses fonctions par un vice-président faisant fonction de ministre d'Etat, issu d'un groupe de la diversité nationale autre que la sienne et, si possible, d'une région différente. Il est le chef suprême des forces armées et de police. Il nomme les ministres de la coalition des partis ayant obtenu le plus de voix aux élections législatives. Il ne peut dissoudre le Parlement sans qu'il ne remette en même temps en jeu son propre mandat et vice versa.

Le Gouvernement a, avec le Parlement et le peuple, l'initiative des lois. Le Conseil des ministres délibère obligatoirement sur les décisions déterminant la politique générale de l'Etat, les projets de loi, les décrets et ordonnances présidentiels et ministériels. S'agissant des projets de loi, ceux-ci ne peuvent être recevables par le Parlement s'ils n'ont pas été préalablement soumis pour consultation chez les différents secteurs de la société civile ou les groupes d'intérêts concernés par cet enjeu.

### b.2. Le Pouvoir législatif

Le pouvoir législatif sera exercé par un Parlement composé de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. Les députés à l'Assemblée nationale seront élus par les citoyens selon le mode de scrutin proportionnel, au suffrage universel direct et au vote secret, pour un mandat de cinq ans. La représentativité des circonscriptions électorales est proportionnelle à son poids démographique.

Une deuxième chambre, le Sénat, sera créée pour permettre un examen plus approfondi des projets de lois et pour combler un éventuel déséquilibre engendré par le mode de scrutin pour l'élection des députés de la Chambre basse (Assemblée nationale) dont la composition reflète uniquement le poids réel des différentes sensibilités politiques nationales et non de la diversité nationale. Le Sénat sera constitué de représentants élus issus pour les 3/4 des partis politiques actifs au niveau des Régions et pour 1/4 désignés par le Président de la République selon des modalités de prise en compte de la diversité nationale. Le nombre de sénateurs par Région est identique pour toutes les régions. Peuvent être sénateurs de droit les anciens Chefs de l'Etat, selon les dispositions et critères définis par la Constitution.

Le Sénat sera saisi en première lecture pour toutes les initiatives de lois portant sur l'unité nationale ou la cession partielle de souveraineté nationale dans le cadre d'une association entre Etats. Pour les autres objets de lois, le Gouvernement peut décider de les présenter, pour premières délibérations, indistinctement dans l'une ou l'autre chambre parlementaire. Pour les initiatives de lois soumis en premier lieu au Sénat, leur adoption est soumise à la double acceptation des deux Chambres. Pour les autres, en cas de quatre tentatives de conciliation sans succès, c'est le vote de la Chambre basse qui prévaut.

Si au niveau national, le Parlement est constitué par deux Chambres : l'Assemblée Nationale ou Chambre Basse et le Sénat ou Chambre Haute, au niveau décentralisé, il existe une seule et unique Chambre.

Le Parlement national est doté de compétences larges : approbation du programme du gouvernement, initiative et adoption des lois, vote du budget et approbation des comptes de l'Etat, contrôle de l'action gouvernementale, accord des pleins pouvoirs en cas d'état de siège ou d'état d'urgence, approbation de la déclaration de guerre, détermination du contingent de l'armée, assentiment et ratification des traités, conventions, accords, pactes, arrangements ou protocoles engageant l'Etat rwandais.

### b.3. Le Pouvoir judiciaire.

Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Il est exercé par la Cour Suprême, les Cours et Tribunaux. Pour garantir son indépendance, le pouvoir judiciaire est doté d'un Conseil Supérieur de la Magistrature qui tient lieu de conseil de discipline des magistrats. Le Président de la Cour Suprême est le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature. Il est élu, avec ses Vice-Présidents, par le Parlement réuni en Congrès, pour une durée de 7 ans renouvelables une seule fois. Ils sont inamovibles pendant la durée de leur mandat, sauf pour faute professionnelle lourde. La loi définit ce qu'elle entend par faute lourde. Les autres membres sont élus pour les trois quarts par et parmi les magistrats pour un mandat de 6 ans renouvelables. L'autre quart, afin d'éviter le corporatisme de juges, est nommé en Conseil des Ministres, sur proposition du

ministre de la justice, par le Président de la République pour un mandat de 3 ans renouvelables deux fois parmi des non-magistrats. Les Présidents des Cours d'Appel et les Conseillers sont nommés par le Président de la République, en Conseil des ministres, sur proposition du Président de la Cour Suprême et sur avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature. Les Présidents des tribunaux de première instance et les autres juges sont nommés par les assemblées régionales.

La Cour Suprême est la plus haute juridiction de l'Etat en matière administrative, judiciaire et des Comptes de l'Etat. Elle est compétente en ce qui concerne le contentieux des élections régionales et communales. Les décisions de la Cour Suprême ne sont pas susceptibles de recours et s'imposent aux pouvoirs exécutif, législatif, juridictionnel, de médiation ainsi qu'aux personnes physiques et morales

#### b.4. Le pouvoir local

La concentration du pouvoir au niveau central entraîne un surdéveloppement de l'Etat central au détriment des régions et des collectivités locales. Dans le cas du Rwanda, l'accès au pouvoir est perçu comme voie d'accès aux ressources rares, ce qui crée une concurrence rude et fratricide entre élites et donne naissance aux conflits de type régionaliste et ethnique. Le régionalisme n'aurait pas fait autant de ravages parmi l'élite si celle-ci avait pu s'épanouir au préalable dans de multiples responsabilités au niveau local avant de monter au niveau national. La décentralisation, par sa plus grande proximité avec le milieu, permet aux pouvoirs publics de mieux saisir les problèmes et de leur trouver des réponses mieux adaptées.

Décentraliser et accorder une large autonomie et des compétences nouvelles au conseil régional, aux assemblées régionales et aux collectivités locales, c'est non seulement élargir les espaces de pouvoir, mais aussi une manière intelligente et positive de contribuer à la résolution du régionalisme et de l'ethnisme. Comme s'il s'agissait d'un système de filtre politique, pour pouvoir se hisser au niveau central, les élites devront d'abord faire la preuve de leur engagement dans la vie publique locale et dans le service à l'intérêt général. Les FDU-INKINGI attendent de la décentralisation, non seulement la participation et la prise de plus de responsabilités politiques par les citoyens et les collectivités locales, mais aussi la redynamisation des économies régionales et l'explosion des initiatives et de la créativité de la société civile. C'est à ce niveau que des expériences originales en matière de conciliation, de règlement non contentieux des conflits, de mesures alternatives à la détention pénitentiaire et de revivification de la tradition et des coutumes locales, seront explorées.

Sans que cela ne transforme ces nouvelles institutions en «baronnies », le conseil régional et l'assemblée régionale auront de larges compétences en matière d'instruction publique, de santé, de développement local, de finances publiques, de culture, d'action sociale et de police. Le gouvernement et le parlement centraux, qui gardent leurs compétences générales, continueront bien entendu à édicter les conditions cadres et les orientations générales du bon fonctionnement des institutions publiques, de la concurrence économique et de la protection sociale. Ils laisseront aux régions la liberté d'imaginer les combinaisons spécifiques et avantageuses qui leur sont propres. Par un système de péréquation négocié lors de chaque législature, selon le poids démographique et économique des régions, l'Etat central affectera des ressources supplémentaires au budget de fonctionnement et au programme d'investissement public régionaux. Il est entendu qu'une région peut

développer une politique de coopération économique et culturelle avec des Etats ou autres institutions internationales privées ou publiques, en plein respect de la loi sur la coopération décentralisée.

Le Conseil Régional, élu au suffrage universel et à la proportionnelle, désignera le gouvernement local et s'assurera que tous les grands courants d'opinion politique sont représentés au sein de l'exécutif local. Il s'agit d'un gouvernement régional de concordance. Au niveau communal, le Maire et son équipe exécutive seront élus par les conseillers communaux proportionnellement à leur poids politique au sein du Conseil communal. Ce dernier est élu directement par la population. Une équipe exécutive de la mairie sera formée par le Maire et approuvée par le conseil communal. La région ou la commune pourront instituer, selon le cas, des impôts et des taxes.

#### b.5. Les droits populaires

La participation populaire est, après la séparation des pouvoirs et la décentralisation, le troisième pilier d'une démocratie citoyenne. Le peuple exerce normalement sa souveraineté par ses représentants élus. Cependant il peut se passer que les politiciens «corporatisent» la vie publique et corrompent le système politique. La participation populaire permet le contrôle de l'action des «professionnels» de la politique et leur rappelle constamment qui est le véritable détenteur de la souveraineté, à savoir le citoyen. Le droit donné à un certain nombre de citoyens de légiférer, dans un domaine précis ou de s'opposer à une loi ou un arrêté de portée générale, exigera au gouvernement et au parlement de rester à l'écoute du peuple, de trouver des réponses et des explications aux problèmes soulevés. Plus les citoyens auront recours au droit d'initiative, plus les autorités comprendront qu'elles sont déconnectées des réelles préoccupations des gens, plus elles sentiront la nécessité de corriger le tir, de mieux expliquer les décisions qu'elles prennent s'elles veulent survivre politiquement.

#### b.6. Le Médiateur de la République (Ombudsman)

Le Médiateur de la République aura pour rôle de surveiller et de faire corriger les négligences, les erreurs, les injustices et les abus des ministères et organismes du Gouvernement. Il recevra et traitera les plaintes des personnes, des entreprises ou des associations qui s'adresseront à lui et pourra aussi intervenir de sa propre initiative.

Le Médiateur de la République et son personnel ne feront pas partie de la fonction publique et seront indépendants du Gouvernement. Les collaborateurs du Médiateur de la République seront des spécialistes : juristes, travailleurs sociaux et autres professionnels et techniciens, ayant une formation certifiée en médiation. Elu par les députés à l'Assemblée nationale, le Médiateur de la République rendra compte de ses actions à l'Assemblée nationale.

Une loi sur le Médiateur de la République sera adoptée en vue de lui donner les pouvoirs nécessaires à la conduite de ses enquêtes. Si l'enquête révèle que le citoyen a été lésé par l'Administration, le Médiateur de la République pourra demander la révision de la décision administrative ou, le cas échéant, la révision d'une procédure, d'une politique, d'un programme gouvernemental, d'un règlement ou d'une loi. Il agira par voie de recommandations. Si l'enquête ne révèle pas de lésion, le Médiateur de la République clôt l'affaire et en avise le citoyen.



Le Médiateur de la République, de par son mandat, interviendra donc à la fois sur la protection des droits de la personne, la garantie des libertés publiques et de la correction des dysfonctionnements des institutions. Il participera ainsi au renforcement de l'État de droit et de la cohésion nationale.

*c. La question de la diversité nationale et l'accès au pouvoir*

Réduire la tragédie rwandaise à une rivalité « ethnique », c'est faire cas de confiance naïve de l'homogénéité supposée de « l'ethnie » dans notre pays. Le vrai problème est celui des oligarchies politiques et militaires qui s'affrontent par les masses populaires interposées. Comme chacun le sait, les Hutu ne profitent pas dans leur ensemble d'un pouvoir dit Hutu. De même, nul ne peut affirmer que tous les Tutsi jouissent des privilèges depuis qu'un pouvoir dit Tutsi prétend représenter leurs intérêts. La preuve en est qu'il pèse aujourd'hui sur les rescapés, veuves et orphelins Tutsi, le terrible et cynique reproche d'avoir échappé aux massacres au prix de la trahison. Et tout le monde peut assister aujourd'hui, au côté des Hutu en désarroi, des Tutsi qui quittent le pays en masse pour aller s'installer ailleurs. Voilà donc qui démontre la vanité d'attacher à une ethnie quelconque, une clique quelconque au pouvoir qui manipule les antagonismes sociaux, dans le seul but de s'y maintenir à vie.

Les FDU-INKINGI reconnaissent que par la logique tragique de la manipulation populaire et des antagonismes sociaux à des fins politiques, les oligarchies politiques et militaires leur donnent la place et l'importance qu'ils n'ont pas dans la réalité de tous les jours des rwandais. « L'ethnisme », « le régionalisme » et autres différenciations montées de toutes pièces dans les esprits étroits de la politique rwandaise sont la conséquence d'un système de clientélisme, d'exclusion, de corruption et de népotisme qui s'installe au mépris des règles de l'Etat de droit, afin d'assurer une longévité politique et une cagnotte de sécurité financière aux coteries qui se succèdent au pouvoir. Ils résultent de l'absence de pensée et de vision propres à guider un peuple sur la voie du progrès et non de la rapine et de la bassesse. Les FDU-INKINGI éradiqueront tous ces éléments qui conduisent notre peuple aux tragiques catastrophes, témoins de la déchéance intellectuelle et morale de son élite.

Ce n'est pas en exterminant une partie de la population jugée indésirable qu'on en protège celle estimée favorable ou fidèle. Seules des institutions démocratiques respectueuses des droits et des devoirs de tous et de tout un chacun sont garantes de la protection due à chaque rwandais quels que soient son origine, son sexe, sa fortune, son métier, ses idées, ses orientations politiques, religieuses, sexuelles et autres. C'est, croyons fermement, le droit inaliénable reconnu et garanti à chaque rwandais - individuellement et/ou collectivement – d'être protégé par les institutions et de participer à la vie publique à la manière de son choix, dans le respect de l'ordre public, qui libère tout un chacun, en particulier les minorités, de la hantise de la disparition individuelle ou collective par le seul fait du Prince.

C'est donc dans le souci de permettre à chaque rwandais d'être actif et se reconnaître dans les institutions et tout l'appareil de l'Etat que les FDU-INKINGI préconisent notamment la création du Sénat et le mode de scrutin avec représentation proportionnelle. Pour corriger certaines distorsions du suffrage direct et ainsi permettre à chaque rwandais d'être représenté, les FDU-INKINGI s'engagent tant pour les élections parlementaires, provinciales que municipales de présenter des listes de candidats représentatives de la diversité nationale.

Et en cas de victoire des FDU-INKINGI, ce même principe de proportionnalité guidera les nominations des hauts cadres de l'administration Centrale (Ambassadeurs, Secrétaires Généraux, Directeurs Généraux, Directeurs d'Etablissements publics, Directeurs) et territoriale (Préfets, Sous-préfets), du haut commandement de l'armée, de la police nationale et des services de sécurité. Ces nominations devront aussi être soumises à l'approbation du Sénat.

#### ***4.2. Domaine de la Justice***

La question d'une justice équitable comme facteur de réconciliation et de reconstruction de la société rwandaise est une priorité pour les FDU-INKINGI. Si nous parlons de bannir l'impunité, cela vaut pour tous les auteurs des crimes contre la paix, des crimes de génocide et des crimes contre l'humanité, et d'autres violations des droits de la personne commis par des Rwandais sur le territoire national et en dehors du pays.

La démocratie ne peut devenir une réalité que s'il y a un système judiciaire pour la protéger. A cet égard, la rupture du cercle vicieux de la culture d'impunité exige un bon appareil judiciaire, une législation adéquate et un soutien aux organisations de droits de l'homme. La démarche des FDU-INKINGI est de mettre en place une justice équitable et impartiale, indépendante et accessible à tous.

Mais le changement nécessaire ne peut se décréter. Il doit s'accomplir dans le cadre global de ce programme. A cet effet, certaines mesures urgentes seront prises pour créer les conditions de ce changement :

- Abroger les lois contraires à la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et des autres conventions internationales ;
- Assurer l'application des textes et procédures existantes, trop souvent entravées pour des raisons politiques et d'opportunité ;
- Cesser de faire dépendre les nominations de magistrats du pouvoir politique. A cet effet, la gestion de la carrière de tous les magistrats du siège doit relever du seul Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Simplifier les procédures civiles et augmenter les crédits alloués au département de la Justice ;
- Mieux garantir les droits des citoyens grâce à :
  - Un respect scrupuleux de la présomption d'innocence ;
  - Un renforcement du caractère contradictoire de la procédure d'instruction ;
  - La révision du code de procédure pénale pour permettre la mise en place d'un juge d'instruction indépendant et distinct du parquet.
  - La révision du code de procédure pénale pour permettre aux victimes ou à leurs représentants, de déclencher l'action pénale, même si le parquet s'y refuse, par saisine directe de la juridiction d'instruction ou de jugement ;
  - La création d'un barreau libre et indépendant ;
  - La limitation du recours à la détention préventive au seul cas où un doute sur la culpabilité n'est plus permis.
  - L'indemnisation des victimes de détentions injustifiées et à la sanction des responsables de ces détentions afin qu'ils réfléchissent suffisamment sur les motifs de la décision de détention préventive.

### ***4.3. Domaine des droits humains***

Longtemps méconnus et souvent bafoués, ces droits doivent être consacrés par la Constitution de sorte que la personne humaine soit au centre des préoccupations de l'Etat et de ses institutions.

Pour lutter efficacement contre la culture de l'arbitraire et du mépris de la vie, les FDU-INKINGI sont résolues à protéger les droits humains par :

- L'élaboration d'une Charte rwandaise des droits et libertés, devoirs et responsabilités de la personne ;
- La création, dans toutes les communes du pays, de cellules d'information et de formation aux droits et devoirs du citoyen ;
- Le soutien à la société civile pour la création d'un observatoire des droits humains ;
- La promotion et appui aux associations indépendantes de défense des Droits de l'Homme ;
- Le démantèlement des réseaux et des organisations para-politiques et paramilitaires à caractère violent ou terroriste, les local defense ainsi que des milices des partis politiques ;
- La conduite d'enquêtes objectives et approfondies sur les violations des Droits de l'Homme, notamment des détentions arbitraires, les massacres, les assassinats politiques, les entraves au travail des journalistes et l'indemnisation des victimes de ces violations ;
- La mobilisation de l'aide internationale en faveur de la justice et de la réparation des crimes contre l'humanité afin que le Rwanda recouvre sa crédibilité en matière de respect du droit.

Pour les FDU-INKINGI, le Rwanda doit impérativement entrer dans une ère du strict respect des droits fondamentaux de l'être humain. Il a besoin pour cela d'une génération nouvelle de dirigeants qui défendent le faible et l'opprimé, et qui sont déterminés à construire un véritable Etat de droit. La banalisation du crime, les arrestations arbitraires, le déni de justice, la spoliation, les conditions déplorables dans les lieux de détention sont dans ce contexte un sujet de préoccupations et d'inquiétudes majeures pour les FDU-INKINGI. Ces droits ne doivent pas seulement être couchés sur des pages de la Constitution et autres textes légaux et réglementaires, mais il faut qu'ils soient réels et se pratiquent au quotidien.

A cet effet, les FDU-INKINGI sont résolues à soutenir la création d'un Observatoire des droits humains et à encourager le travail des activistes des droits humains en vue de rendre effectifs :

- L'affirmation et la mise en œuvre des principes fondamentaux issus de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme;
- La concrétisation du principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes aussi bien dans les lois que dans les faits ;
- Des garanties juridiques pour toutes les personnes accusées ou condamnées tels que le droit de recours et le droit d'assistance judiciaire.

#### ***4.4. Domaine de la Défense et de la Sécurité***

Les FDU-Inkingi sont résolues de mettre en œuvre des mécanismes assurant la sécurité des citoyens, le retour des réfugiés et la protection des Institutions démocratiques à travers une force publique civilement contrôlée.

La démocratie, l'indépendance du pays, les institutions politiques, mais aussi les libertés publiques, doivent être défendues. L'armée et la police sont des éléments importants de cette défense. Dans le contexte qui est le nôtre, où les forces de défense et de sécurité ont cessé d'être au service du peuple pour devenir des instruments de répression au service de la dictature, leur structure et leur rôle doivent être redéfinis.

Les forces de défense et de sécurité seront donc sous le contrôle de l'autorité civile. Dans une démocratie, l'armée et la police sont sous le contrôle total du Gouvernement et au service du peuple. C'est le Gouvernement qui formule, entre autres, la politique de défense et de sécurité. Les forces de défense et de sécurité devront donc jouer pleinement leur rôle sans s'immiscer dans la politique. Les militaires sont des professionnels, des experts techniciens et non des politiciens. Des réformes profondes devront donc être opérées pour doter le pays des forces de défense et de sécurité au service du peuple et qui n'usent pas des armes mises à leur disposition pour tenir le peuple en otage et l'asservir.

Les FDU-INKINGI procéderont à une restructuration des deux corps et initieront un mode de recrutement axé sur la compétence, le sens civique, l'amour de la patrie, la neutralité politique. Les membres des forces armées qui ne sont pas actuellement poursuivis par la justice internationale pour leur participation présumée aux crimes contre l'humanité et qui sont d'avis que ces forces doivent rester effectivement au service du peuple et des institutions ainsi que sous le contrôle de l'autorité civile, ne seront nullement inquiétés.

LES FDU-INKINGI optent également pour une nette séparation des missions dévolues à l'armée et à la police. Ainsi, l'armée sera exclusivement en charge de la sécurité extérieure tandis que la police s'occupera de la sécurité intérieure. La protection des institutions démocratiques, la garantie des droits civiques et politiques et la sécurité des différentes composantes de la Nation constituent la première mission de la police. La mission de l'armée est de garantir la sécurité extérieure et la défense de l'intégrité territoriale, ainsi que l'assistance aux pouvoirs publics en cas d'urgences et de calamités.

Pour garantir à chaque groupe national un sentiment de sécurité au vu du climat de suspicion qui s'est installé, l'armée et la police devront être le reflet de la population qu'elles sont censées rassurer. Une attention particulière sera accordée aux postes clefs de commandement. Les services de renseignement devront également respecter les mêmes principes.

Pour toutes ces différentes forces de sécurité, il sera prévu des centres de formation et d'initiation aux droits humains, aux Conventions de Genève et à l'éducation civique, cela avec le concours de la société civile. Une loi définissant l'organisation de l'armée, de la police et du service de renseignement sera rapidement élaborée.. En tous les cas, toutes les milices civiles ou paramilitaires seront immédiatement démantelées.

#### ***4.5. Domaine économique***

La reconstruction économique s'inscrira à la fois dans un plan de développement national et dans une perspective d'intégration régionale.

Les FDU-Inkingi veulent œuvrer pour une économie basée sur la liberté d'entreprise et conciliant avec les droits sociaux liés au travail, la responsabilité sociale de l'entreprise et le développement durable.

Les causes des mauvais résultats économiques de notre pays sont certes multiples. Certains sont liés au marché international, au manque de ressources naturelles, à l'exiguïté du pays, à son enclavement, à la faible productivité et à un important accroissement démographique. D'autres sont également le résultat d'une gestion nationale défailante : des équipements improductifs et surévalués qui aggravent l'endettement de notre pays, l'absence d'une politique de créations d'économies externes, le manque de souplesse administrative dans la création d'entreprises, des détournements de fonds publics et de l'aide internationale.

La main d'œuvre qualifiée fuit continuellement le pays depuis 1994. Le regroupement forcé des paysans dans des hameaux stratégiques abusivement appelés «Imidugudu» et le squattage illégal des terres, ont désorganisé les structures agraires et foncières. Les indicateurs économiques officiels manipulés cachent mal une paupérisation croissante des populations péri-urbaines et la misère extrême des populations rurales.

L'Etat se désengagera des entreprises purement commerciales mais devra promouvoir leur responsabilité sociale. Une participation publique suffisante sera assurée dans les entreprises jugées stratégiques. L'organisation de la collecte des impôts et taxes sera renforcée par la généralisation de la déclaration de revenus et de la fortune tant intérieurs qu'extérieurs. Des structures de lutte contre la corruption et les détournements de fonds publics seront mises en place. Un meilleur contrôle parlementaire des dépenses de l'Etat sera assurée grâce à la formation continue des députés membres de la commission parlementaire du budget.

Le développement économique devra se préoccuper de donner une réponse forte à la paupérisation du monde rural et à l'insertion socio-économique des jeunes : deux enjeux majeurs vecteurs d'exclusions et de violences sociales. La formation des jeunes à des professions répondant aussi bien aux demandes de l'économie locale qu'à la mobilité et aux besoins changeants des entreprises nationales, régionales et internationales doit être une priorité. La décentralisation en matière de formation professionnelle doit démontrer son adaptation et sa créativité.

Les politiques économiques se sont peu préoccupées de l'économie rurale. Par contre les capacités d'investissement du monde rural se sont vues réduites car dépouillées par le transfert de son épargne vers la ville, par la détermination défavorable des prix des produits agricoles et par l'imposition d'une fiscalité ruineuse, (par exemple la taxe à l'exportation du café et du thé). Par leur ingéniosité, les paysans ont continué à financer eux-mêmes le monde rural et se sont débrouillés pour assurer leur survie.

Il s'agit maintenant d'engager une réforme agraire qui mette fin au système d'héritage actuel et à la parcellisation progressive des terres par l'instauration de lots agricoles indivisibles gérés par l'organisation foncière familiale en accord avec les autorités locales. La politique actuelle de villagisation imposée sera proscrite. Elle tue en effet, l'initiative privée et met

profondément en cause le droit à la propriété foncière des individus et des familles. Notre organisation politique mettra au point des systèmes de crédit foncier à long terme susceptibles de permettre une bonne production, une indemnisation des ayants droits et de sauvegarder l'unicité des lots.

La politique agricole privilégiera aussi des programmes d'investissement à haute intensité de main-d'œuvre tels que l'investissement dans la gestion durable des ressources naturelles (eaux, sols, végétation), en particulier l'aménagement des marais et les plaines de l'Est, du Bugesera, de Rusumo et du Mutara en vue de développer une agriculture irriguée.

Seront aussi promues les approches de développement basées sur :

- la vulgarisation participative où le chercheur, le vulgarisateur et le paysan deviennent partenaires et travaillent de concert et où les communautés locales ou par les structures privées prennent progressivement en charge le coût de la vulgarisation ;
- l'association de l'agriculture à l'élevage ;
- le désengorgement accéléré de l'agriculture : promouvoir de façon prioritaire en ville et en milieu rural les emplois non agricoles (artisanats divers, services, industries...);
- la régionalisation des cultures, en évitant cependant tout ce qui pourrait apparaître comme un soutien à la monoculture, afin de permettre l'échange entre les régions et promouvoir les filières de production, sera encouragée.

Dans le secteur secondaire, la transformation des produits agro-pastoraux, l'artisanat et la délocalisation d'industries pouvant bénéficier d'avantages comparatifs sur le plan régional ou mondial seront privilégiés, dans un but d'exportation. Sur le plan des services, le Rwanda tirera pleinement profit de sa situation géo-linguistique favorable : position géographique au centre du continent et à la croisée des mondes francophones et anglophones. La promotion du tourisme, le développement des entreprises de communication et des technologies de l'information ainsi que le développement des institutions financières (banques, assurances) constituent des domaines porteurs de l'économie rwandaise sur le plan régional et africain.

Une politique énergétique fondée sur les ressources hydroélectriques, solaires, géothermiques, éoliennes et dans une certaine mesure gazière sera élaborée et appliquée. L'Etat réorganisera les services de transport, de télécommunications, de production et de distribution d'eau et d'électricité. Un plan national d'action environnementale permettant de tenir compte des préoccupations écologiques de restauration, de conservation et de gestion de l'environnement sera élaboré et appliqué.

De façon générale, les investissements privés seront encouragés avec des garanties de sécurité fondées sur la stabilité politique, la neutralité et la promotion de la paix au niveau sous-régional et africain. Un nouveau code des investissements plus attractif dans la facilitation et l'accélération des procédures d'agrément des entreprises sera établi, notamment pour l'exploitation des ressources locales, pour la création d'emplois, le transfert de technologie, les innovations industrielles et pour toutes les entreprises ayant des activités productrices de valeurs ajoutées. L'Etat veillera à ce qu'un partenariat social équitable s'instaure entre les organisations des entrepreneurs et celles travailleurs.

Etant un petit pays, le Rwanda a, sur le plan régional et international, intérêt à œuvrer pour une parfaite liberté de circulation des personnes, des biens et des services, d'exporter et

d'accueillir une main d'œuvre qualifiée et de devenir une plaque tournante des relations économiques de la région.

S'il est évident que l'accumulation du capital et la création des économies externes (infrastructures de base tels qu'un bon réseau de transport routier, ferroviaire et aérien, un bon réseau national de communications, un bon environnement légal, une lutte efficace contre la corruption), constituent la base de l'essor économique d'un pays, les FDU-Inkingi restent pourtant d'avis que le capital humain, à savoir l'investissement dans la matière grise, constitue l'avantage comparatif que notre pays peut durablement porter sur le plan régional et africain. Les rwandais sont en effet, partout reconnus être une population jeune, assidue au travail et entrant facilement dans des structures organisées requérant une certaine discipline.

Les FDU-INKINGI constatent avec intérêt qu'il y a une volonté politique à l'échelle continentale dans le cadre du NEPAD (New Partnership for Africa's Development) pour tirer l'Afrique de son déclin économique. Elles sont d'avis que le Rwanda peut jouer un rôle majeur et peut offrir une force de travail experte dans l'aménagement des infrastructures de communication (route, rail, télécommunication) de dimension régionale et africaine que dans l'industrie des services (banques, assurances, tourisme).

#### ***4.6. Domaine environnemental***

Les ressources naturelles constituent un élément primordial de la prospérité d'une société et une qualité des ressources stable à long terme est indispensable pour assurer le bien-être et la qualité de vie. Actuellement, les ressources sont trop sollicitées sans préoccupation des générations futures ou leur utilisation génère trop d'émissions et de nuisances que ce soit au moment de la production, du processus de transformation, de la consommation ou de l'élimination des déchets. Une société qui ne parvient pas à résoudre ses problèmes environnementaux ne peut survivre à long terme.

Les FDU INKINGI accorderont une attention particulière à ce domaine en mettant en action un Plan National pour l'Environnement en liaison avec l'évolution de la Convention internationale sur la sauvegarde du Climat. Les objectifs principaux de sa politique sont :

- stabiliser à long terme la quantité et la qualité des ressources naturelles au niveau appropriée
- protéger l'homme et les biens de valeur notable contre les nuisances excessives, les dangers naturels et techniques
- sauvegarder et utiliser durablement les ressources naturelles et réparer les dommages qui leur sont portés
- mener une politique d'aménagement du territoire garantissant une utilisation modérée du sol et la protection des ressources naturelles
- renforcer l'harmonisation internationale et la réglementation internationale dans l'intérêt des ressources naturelles et d'une concurrence équitable.

Ainsi, de manière particulière, les FDU INKINGI veilleront à :

- La sauvegarde de la biodiversité avec une attention particulière à la protection des forêts naturelles de Nyungwe, Gishwati et Birunga;
- la protection de la Faune et de la Flore, notamment la protection des espèces en voie de disparition (surtout les gorilles de montagne) et des Parcs Nationaux ;
- la lutte contre la déforestation et l'érosion des terres;

- la lutte contre l'étalement des villes, notamment la Capitale ;
- l'aménagement du territoire urbain favorable à la marche à pied, à la mobilité douce et aux transports publics
- l'intégration des thèmes des ressources et de l'environnement dans l'éducation et la formation ainsi que le renforcement de l'information aux consommateurs ;
- l'orientation du système fiscal en fonction de l'utilisation modérée des ressources naturelles ;
- l'étude de l'impact environnemental des biens et des services produits par le monde de l'économie ainsi que les pouvoirs publics ;
- la recherche des solutions alternatives pour lever les contraintes auxquelles est soumise la population rwandaise, à savoir l'insuffisance du bois de chauffage, le problème d'emballage, l'accès aux pâturages, les corvées des terrasses et des compostes, l'agriculture dans les marais et les vallées, l'habitat écologique, l'entretien et la protection des lieux touristiques.

#### 4.7. *Domaine de la santé publique*

Une population en bonne santé est une population capable de travailler et partant, de prendre en mains son destin. En outre, c'est à la qualité de la santé publique et à l'efficacité du système de prévoyance sociale que l'on peut juger de l'état de la solidarité et de la cohésion nationales. C'est donc à ce juste titre que les FDU-INKINGI mettront en avant la politique de la santé pour tous.

La maîtrise de la démographie, l'effort permanent d'adaptation à l'évolution démographique et une politique de prévention sanitaire sont les trois axes de l'action sanitaire des FDU-INKINGI. Le secteur de la santé occupera à cet effet une place de choix dans la programmation du développement humain. Ainsi, notre souci majeur sera de construire et d'équiper en personnel et en matériel des centres de santé et des dispensaires le plus proche des populations concernées et de réhabiliter ceux déjà existants.

L'objectif est de contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires de la population et de réduire sensiblement le taux de mortalité, surtout chez les nourrissons. Nous y parviendrons notamment en :

- a- Mettant en place un système coordonnant de manière efficace la lutte contre la malaria, le Sida et d'autres maladies endémiques,
- b- Développant l'éducation, la formation et l'information sanitaires systématiques pour l'ensemble de la population,
- c- Accordant la priorité à des mesures simples mais efficaces comme par exemple la fourniture «sur le site» des médicaments de base et des moyens de protection pour créer un environnement moins favorable à la propagation du sida par voie sexuelle,
- d- Relançant et équipant de médicaments, de vaccins et de toutes autres formes de traitements les équipes mobiles de détection des maladies et de lutte contre les foyers de pandémies.
- e- Développant la médecine préventive, la médecine traditionnelle, la médecine de masse,
- f- Augmentant sensiblement le budget de la santé pour atteindre les normes de l'OMS mais aussi pour réhabiliter et promouvoir les infrastructures et équipements sanitaires,
- g- Mettant sur pied des Centres Universitaires ou Hospitaliers de recherches appliquées bien ciblées et de pointe en les dotant de personnel hautement qualifié et d'équipements appropriés afin de fournir à la population des soins de santé de qualité et de développer de nouvelles approches préventives ou curatives de maladies ou infections.



#### **4.8. Education**

Les FDU-INKINGI considèrent que la scolarisation est un instrument d'émancipation et de justice sociales. L'éducation et la formation professionnelle doivent être considérées à juste titre comme des outils de réduction des inégalités sociales.

Les FDU-INKINGI estiment que, pour son développement, le Rwanda a d'abord besoin des citoyens dotés de compétences expertes indispensables pour le dynamisme économique du pays et pour l'émancipation sociale et culturelle de chaque rwandais. C'est en effet, toute la problématique de l'autonomisation de la personne qui est posée. Dans cette optique, les FDU-INKINGI restent convaincues que :

- L'éducation de base est un droit fondamental de tout rwandais ;
- L'éducation est un des facteurs qui contribuent à l'amélioration de la santé, de la sécurité, de la prospérité. Elle contribue au maintien d'un environnement viable pour l'homme, favorise le progrès social, économique et culturel ainsi que la liberté, la tolérance et la capacité de vivre ensemble ;
- L'éducation dite traditionnelle est le point de départ de toutes les formes d'éducation modernes et peut contribuer aussi valablement que les autres formes d'éducation au développement de la société ;
- La formation professionnelle et sa généralisation constitue une priorité.

Ceci étant, toute politique dans le domaine de l'éducation doit tendre à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux. Ces besoins concernent aussi bien les outils d'apprentissage essentiels, que les contenus éducatifs fondamentaux dont l'être humain a besoin pour survivre, pour développer toutes ses facultés, pour vivre et travailler dans la dignité, pour participer pleinement au développement, pour améliorer la qualité de son existence, pour prendre des décisions éclairées et pour continuer à apprendre.

Les objectifs spécifiques que les FDU-INKINGI se proposent d'atteindre dans ce domaine sont :

- Rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit;
- Repenser et développer l'éducation familiale en vue de la protection de la petite enfance et de la transmission des valeurs traditionnelles du vivre ensemble et des connaissances de base dont l'enfant a besoin dans sa vie de tous les jours ;
- Universaliser l'accès à une éducation de base de qualité basée sur l'accès à l'acquisition des connaissances et à l'exercice de l'autonomie et de la responsabilité
- promouvoir l'équité entre les sexes et les autres catégories nationales ;
- Améliorer la qualité de l'éducation en mettant en place des systèmes de gestion et de gouvernance éducative qui soient réactifs, participatifs
- Garantir l'alphabétisation fonctionnelle à toute la population ;
- Assurer une formation qualifiante à tout jeune
- Faire de l'éducation et de la formation professionnelle des jeunes le fer de lance de l'intégration africaine.

En outre, aucun pays ne peut se développer sans recherche appliquée et que cette dernière coûte chère, les FDU-INKINGI accorderont à la recherche scientifique et technologique toute l'attention qu'elle mérite en nouant des partenariats régionaux et internationaux dans les domaines ciblés tels que les technologies de l'information et de la communication, de la banque assurance, de la santé ou du génie civil.

Face au déficit qu'accuse actuellement le Rwanda au niveau des ressources humaines, notre pays a dans le moyen terme plus besoin d'entrepreneurs, d'ouvriers qualifiés, de techniciens supérieurs et d'ingénieurs. Cela va de paire avec :

- La formation accélérée du personnel d'encadrement et de techniciens supérieurs sur le terrain et dans des écoles ;
- La création et la réhabilitation d'écoles professionnelles et la généralisation de l'apprentissage professionnelle;
- La création de sociétés d'ingénierie à même de mobiliser des spécialistes de différentes branches et d'exporter leur expertise dans toute l'Afrique et au-delà.

Face à un enseignement qui a longtemps été marqué par un manque de transparence dans l'admission des élèves et étudiants aussi bien dans les établissements secondaires que supérieurs, et face aux mécontentements et aux inégalités engendrés par le système au sein de la population, les FDU-INKINGI prévoient un programme sectoriel basé à la fois sur :

- l'accroissement de la capacité d'accueil au niveau primaire, secondaire, supérieur et universitaire ;
- sur la démocratisation de l'enseignement général et professionnelle tant au niveau du public que du privé.

Si l'accès à la formation et à la culture doit être offert au plus grand nombre, les FDU-INKINGI ne le conçoivent pas dans un cadre autre que celui qui offre l'égalité des chances pour tous les candidats afin d'acquérir une formation qualifiante. Dans ce cadre, les FDU-INKINGI entendent mettre sur pied une meilleure politique de prêts et bourses pour les candidats méritants, et de subventions aux établissements d'enseignement privés pour favoriser l'accès d'un plus grand nombre de jeunes aux établissements d'enseignement supérieur ou universitaire.

La décentralisation devra, elle aussi, jouer un rôle prépondérant dans ce secteur d'autant que l'enseignement jusqu'au niveau secondaire sera du ressort des entités provinciales et communales.

Les parents seront eux aussi étroitement associés à l'éducation scolaire de leurs enfants dès leur jeune âge et devront être conscientisés sur l'importance de l'éducation, car il subsiste encore quelques réticences chez certains parents à envoyer leurs enfants à l'école.

LES FDU-INKINGI se battent pour une société où la fonction d'enseignant deviendra le moteur en vue d'atteindre la qualité de l'enseignement tant dans le secteur public que privé. Une des mesures prioritaires pour les FDU-INKINGI à cet effet sera de revaloriser le métier d'enseignant, non seulement en améliorant le sort matériel et les conditions de travail des fonctionnaires de l'éducation nationale, mais plus encore en œuvrant à réévaluer leur place dans la société et à rétablir le respect qui leur est dû. La hiérarchie des salaires devra être progressivement élargie. La contrepartie de cette revalorisation sera de consacrer systématiquement au moins 1 mois de vacances scolaires à des stages d'échange et de perfectionnement pédagogique, à des cours de rattrapage ou à des remises à niveau.

Au niveau du contenu des cours au secondaire, les FDU-INKINGI optent pour des cours généraux, y compris dans l'enseignement professionnel et technique, et pour l'introduction des matières correspondant à la réflexion fondamentale dès le deuxième cycle du secondaire. Ainsi :

- Le cours d'éducation à la citoyenneté sera introduit dans l'enseignement primaire pour favoriser l'émergence d'une véritable culture du vivre ensemble et pour préparer les jeunes à participer activement à la vie démocratique et à exercer leurs droits et responsabilités.
- L'histoire des idées philosophiques, morales, religieuses, économiques ou scientifiques figurera en bonne place au programme.
- La confrontation et l'échange des expériences seront favorisés pour permettre l'essor de nouvelles formes de respect mutuel et pour éviter un repli sur sa propre identité, en développant cet art traditionnel du débat et de la conversation qui est l'art de se mettre à la place de l'autre, à égalité avec lui, en nous arrachant aux automatismes de notre pensée.
- L'éducation nationale fera revivre à chaque enfant les grands moments de notre histoire et devra éviter que cet enseignement soit inspiré par une démarche d'instrumentalisation mais, dans une démarche de reconnaissance du passé récent ou lointain, ses tragédies et ses avancées, afin d'y puiser les semences et les forces saines de construction de l'avenir.
- L'ouverture vers l'extérieur sera garantie par la diversification de l'enseignement des langues, des cultures et de l'histoire de l'humanité.

#### **4.9. La Culture**

Dans le domaine culturel, les FDU-INKINGI entendent mettre la culture rwandaise au service de la réconciliation et de la fierté nationales, et promouvoir les produits culturels rwandais à l'intérieur et à l'extérieur du pays afin que le Rwanda puisse atteindre l'excellence culturelle au niveau régional, continental, voire mondial.

L'identité culturelle est un préalable pour toute identité nationale. La culture rwandaise est un des atouts majeurs pour gagner le pari de la réconciliation nationale. Tous les Rwandais vibrent au rythme des chants et danses exécutés avec allégresse et joie de vivre à travers tout le pays. Partageant le même outil de communication qu'est notre langue le Kinyarwanda, les Rwandais disposent d'un avantage certain qui doit désormais constituer un facteur de rapprochement et de cohésion.

Au-delà de l'école, la culture rwandaise accompagnera l'éducation nationale. L'Etat a le devoir d'intéresser le citoyen à la culture et à sa diversité qui s'est développée depuis la période précoloniale jusqu'à nos jours, de la promouvoir et de protéger le patrimoine culturel et historique.

Pour faire jouer à la culture son rôle catalyseur de rassemblement et d'esprit de fraternité, les FDU-INKINGI se proposent de mettre en œuvre les actions ci-après :

##### **a) Promouvoir la culture par :**

- Le Kinyarwanda devra occuper une place importante dans la formation, à côté du Swahili et d'autres langues étrangères, comme le français et l'anglais ;
- L'organisation des concours réguliers tels que la danses, les tambours, la lutte au niveau national et régional ;
- La création d'une institution pour la promotion et la coordination des activités culturelles ;
- Une politique d'ouverture de notre culture vers l'extérieur;

- Une politique soutenue de faire de la culture rwandaise un des produits touristiques de premier plan ;
- Soutien et inculturation des produits culturels acquis à l'extérieur par nos concitoyens en raison de notre histoire.

***b) Faire jouer à la culture rwandaise le rôle de ciment national.***

Pour ce faire, la réalisation des étapes ci-après est impérative :

- La démocratisation de la culture : accepter l'expression de l'identité culturelle dans tous les domaines de la culture nationale telle qu'elle s'est enrichie tout au long de l'histoire de notre pays (art, musique, littérature, danse, théâtre...).
- La promotion de la création artistique pour ne pas figer la culture dans un passé révolu, conflictuel et immobile.
- La modernisation et l'exportation de la culture.
- La création de musées, de bibliothèques, de maisons d'archives, de monuments et d'architectures historiques au niveau de chaque province pour la conservation et la promotion du patrimoine culturel régional
- La création de l'Académie nationale de la langue kinyarwanda.

#### ***4.10. Relations extérieures et domaine de la coopération***

Les FDU-INKINGI veulent développer et diversifier les relations politiques, culturelles, économiques et sociales entre le Rwanda et le reste du monde et promouvoir spécialement l'intégration régionale et africaine. Cette dernière permettra d'ancrer définitivement le Rwanda dans une perspective de paix, de résoudre les problèmes ethniques en les coulant dans un univers socioculturel plus vaste et d'assurer le développement économique du pays dans un grand ensemble économique viable.

Les FDU-INKINGI réaffirment que la crise rwandaise et la déstabilisation de la région des Grands Lacs qui en découle, doivent être considérées dans un contexte international beaucoup plus large afin de pouvoir y apporter une solution globale adéquate. Le Rwanda, ensemble avec l'Ouganda et le Burundi doivent redevenir un carrefour stratégique et le cœur de la renaissance d'une Afrique démocratique, stable et en sécurité.

Les FDU-INKINGI restent très préoccupées la guerre qui persiste à l'Est de la République Démocratique du Congo et s'engagent à tout mettre en œuvre pour respecter l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Le Congo a un droit absolu à sa sécurité et toute solution présente et à venir pour le Rwanda doit se construire à partir de ce credo. Pour ce faire, les FDU-INKINGI demandent à la communauté internationale, spécialement au Conseil de sécurité des Nations-Unies, de renforcer les casques bleus avec comme mission d'imposer et de maintenir la paix dans notre région.

En même temps, les FDU-INKINGI appuient les initiatives et le processus de la conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans les pays des Grands Lacs. Pour les FDU-INKINGI, le dialogue inter-rwandais hautement inclusif reste une étape incontournable en vue de jeter les jalons d'une telle paix régionale. Les FDU-INKINGI sont déterminées à œuvrer pour une issue politique de la crise rwandaise et pour mettre définitivement fin à la guerre et à la criminalité dans la région des Grands Lacs.

Dans le cadre de la coopération régionale, les FDU-INKINGI sont d'avis que la réactivation de la CEPGL (Communauté Economique des Pays des Grands Lacs) et de l'OBK (Organisation du Bassin de la rivière Kagera), l'entrée dans l'East African Community permettraient d'œuvrer davantage pour la stabilité politique des pays de la sous-région et pour le développement économique, social et culturel pour l'ensemble des populations concernées. Bien entendu, compte tenu de ses particularités nationales et de sa position géo-linguistique, le Rwanda doit viser la plus grande intégration économique et politique avec les communautés des Etats aussi bien d'Afrique centrale, orientale et australe. L'intégration régionale doit faire du Rwanda ensemble avec d'autres pays voisins qui le voudront, le carrefour incontournable dans le cadre des nombreuses initiatives entreprises pour l'union politique et le développement économique de l'Afrique.

Les FDU-INKINGI s'engagent à développer et à diversifier les relations de solidarité, de fraternité et de réciprocité avec les autres peuples, et à œuvrer pour la paix et la sécurité dans le monde. Notre pays doit en effet cesser d'être un foyer d'incendie et un tremplin pour des intérêts économiques et géostratégiques des milieux mafieux au mépris des aspirations légitimes des populations et des Etats africains.

Pour ce faire, le rôle de gendarme régional, voire africain que des Puissances voudraient voir dévolu au Rwanda pour leurs enjeux géo-stratégiques (contrôle des ressources naturelles, endiguement de l'islamisme, contrôle de la démographie) devra être revu fondamentalement parce qu'il grève lourdement les finances publiques et assure un sur-développement des forces de sécurité préjudiciable à l'essor de la société civile et à l'enracinement de la démocratie. Ce rôle devra être renégocié avec lesdites Puissances et les pays de la région afin qu'il se transforme en une mission de sécurité collective dont le leadership serait confié à un autre pays de la sous-région que l'immensité du territoire, la grandeur de la population, l'abondance des ressources ou le développement économique justifieraient.

Le Rwanda doit être en effet, un foyer de dynamisme et de paix.

## 5. CONCLUSION

Le programme politique des FDU-INKINGI, élaboré sur base des orientations générales, n'entre pas dans les détails d'exécution des projets et programmes retenus. En respect du principe de décentralisation, il sera bien entendu laissé aux instances cadres de l'organisation aux niveaux régional et communal le soin de les affiner et de les ajuster aux besoins réels et aux possibilités d'exécution sur terrain.

Les FDU-Inkingi cherchent non seulement à changer de système de gouvernement, mais surtout de transformer profondément la culture politique rwandaise, d'exorciser le Rwanda de ses vieux démons que sont l'ethnisme, le régionalisme, le favoritisme, l'intrigue et l'autocratie.. Ces comportements vicieux se développent et se perpétuent à travers une société fermée, introvertie et stratifiée, qu'il devient urgent d'ouvrir afin de libérer des énergies créatrices longtemps contenues et de bâtir une nouvelle société, démocratique, inclusive, dynamique, tournée vers l'avenir et ouverte sur le monde. Les FDU-INKINGI s'engagent à œuvrer sans relâche en faveur de l'avènement de cette nouvelle société.

Le présent programme politique vise à proposer des réponses pratiques et des éléments d'alternative en vue de ramener la confiance entre toutes les composantes nationales et de garantir la stabilité des institutions, d'asseoir un développement économique,

environnemental et socioculturel viable et d'œuvrer en faveur de l'intégration africaine la plus profonde possible. Les FDU-INKINGI restent d'avis que le projet de société proposé est capable de contribuer à l'affermissement des organisations de la société civile et de la participation politique, seules garantes de l'enracinement de la démocratie et de la responsabilité citoyenne.

En mettant en exergue l'urgence d'opérer des réformes profondes tant institutionnelles qu'au sein des corps de défense et de sécurité, les FDU-INKINGI s'inscrivent dans une mouvance résolument démocratique et soucieuse de la sécurité de tout un chacun et des biens aussi bien à l'intérieur du pays que du renforcement de la paix et de la sécurité collective des pays de la région des Grands Lacs et de l'ensemble de l'Afrique.

Rappelant les valeurs phare socioculturelles rwandaises, à savoir, la solidarité, la tolérance et la sagesse, les FDU-INKINGI s'expriment comme une force sociale de cohésion et se veulent le rassembleur de tous ceux qui veulent participer à l'édification d'une société rwandaise, libre, démocratique, fière de sa culture, ouverte au dialogue, respectueuse de tout un chacun et préoccupée par l'amélioration du bien-être de tous nos concitoyens.

Par son approche, les FDU-INKINGI veulent montrer qu'il est possible de faire du Rwanda un Etat de droit et une démocratie inclusive, hospitalière à tous les rwandais. Pour y arriver, nous avons montré qu'il est nécessaire de tirer des leçons non seulement des événements tant heureux que malheureux que le Rwanda a connus tout au long de son histoire, mais aussi et surtout de proposer aux citoyens rwandais et à la communauté internationale une nouvelle frontière qui place au centre des fondements mêmes de la Nation rwandaise le droit à la vie et les libertés publiques en général, le devoir de mémoire pour tous, la cohésion nationale ainsi que la paix. Les FDU-INKINGI prennent ainsi le parti de l'humain et lance le pari de l'humanisme.

Approuvé provisoirement à Bruxelles par le Conseil politique des Forces démocratiques unifiées FDU-INKINGI, ce 13 juin 2009.